



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

4.1

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0094_2026 Modification de la filière d'un emploi permanent au sein de la médiathèque

À la suite du départ par voie de mutation de l'agent occupant le poste de la médiathèque, lequel relevait de la filière culturelle, la collectivité a fait le choix de privilégier la mobilité interne. L'agent désormais affecté sur ce poste appartient à la filière administrative. Au regard des missions exercées et de la fiche de poste de la médiathèque, le rattachement de cet emploi à la filière administrative apparaît pleinement cohérent. Dans ces conditions, et afin d'assurer une adéquation entre les caractéristiques de l'emploi et son occupation, il est proposé de modifier la filière de ce poste, plutôt que de modifier la filière statutaire de l'agent, ce qui ne présenterait pas d'intérêt au regard de son évolution de carrière ainsi que de ses missions.

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que l'agent occupant précédemment le poste de la médiathèque culturelle, a quitté la collectivité par voie de mutation ;

CONSIDÉRANT que l'agent affectée sur ce poste par voie de mutation interne appartient à la filière administrative ;

CONSIDÉRANT l'accord de l'agent lors de son entrevue avec le service ressources humaines ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des missions effectivement exercées et de la fiche de poste de l'emploi au sein de la médiathèque, le rattachement de cet emploi à la filière administrative est cohérent ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'intérêt, au regard de la carrière de l'agent de lui imposer un changement de filière,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **DE MODIFIER** la filière de l'emploi permanent affecté à la médiathèque, en le rattachant à la filière administrative en remplacement de la filière culturelle, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} octobre 2026 en modifiant le grade d'adjoint territorial du patrimoine pour adjoint administratif territorial ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou son Représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

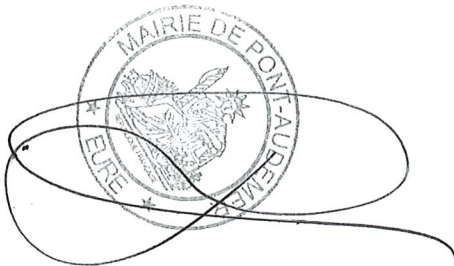
Pont-Audemer, le 22 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS